



## RAPPORT DU TRESORIER - AG DU 27 MARS 2025

Les comptes de l'année 2024 ainsi que le budget de l'année 2025, validés par le Conseil syndical, vous ont été transmis.

Trois postes sont à considérer :

- ASL : ce poste englobe les dépenses courantes liées à l'entretien du domaine ainsi que les frais de fonctionnement associés. Le montant de la cotisation de base est déterminé en fonction des charges prévisionnelles. Un appel de cotisation est ensuite effectué en fonction du coefficient attribué à chaque habitation.
- Union, cette contribution est établie en fonction du budget propre de l'Union de Brigode. Elle est ajoutée à votre appel de cotisation, sans coefficient.
- Télédistribution, cette charge est ajoutée à votre appel de cotisation, sans coefficient et concerne exclusivement les habitations contractuellement raccordées à ce service.

### **RESULTATS 2024**

#### **LES CHARGES ASL - 2024**

- Elles s'élèvent à **96 639 €** et sont réparties comme suit :
- Rubrique **Espaces verts** : 57 003 € (3 947 € de moins par rapport au budget).  
Nous avons dépensé pour l'entretien des parties horizontales 17 025 € pour les tontes et 7 175 € pour les remises en état et la fertilisation des gazons. Ces coûts sont inférieurs au budget prévu pour un montant de 900 €  
L'entretien des parties verticales (arbres et massifs) pour des montants de 13 603 € et 16 500 € a été inférieur au budget alloué de 3 897 €.  
Les interventions du taupier ont été plus importantes et ont dépassé le budget de 850 €
- Rubrique **Voiries - Réseaux** : 11 303 € (1 278 € de plus par rapport au budget).  
La réfection partielle des chemins piétonniers a représenté l'essentiel de la dépense.
- La rubrique « **Autres** » : 11 518 € (3 097 € de moins par rapport au budget).  
L'environnement pour 3 113 € comprend le remplacement de poteaux bois.  
Les dépenses de sécurité, 8 190 € comprenant les rondes de la société de sécurité (Veccia) ainsi que la vidéosurveillance (Vidéoconsult).
- La rubrique **Frais de fonctionnement** de l'ASL : 9 137 € (3 463 € de moins par rapport au budget). Ils ont été inférieurs au budget, principalement du fait de la baisse du coût des d'honoraires.
- La rubrique **Impôts fonciers** est en légère hausse à 7 918 €.

Nous n'avons pas eu recours à l'utilisation des fonds de réserve en 2024.

#### **LES PRODUITS ASL - 2024**

Ils s'élèvent à **106 491 €** soit 401 € de moins que le budget. Ils se composent comme suit :

- Les cotisations représentent l'essentiel des recettes de l'ASL et ressortent à 103 140 €.
- Les frais de mutation des lots (750 €), légèrement au-dessus des prévisions.
- Les produits financiers ont rapporté 2 601 €, légèrement au-dessus des prévisions.



## LE RESULTAT COURANT ASL - 2024

L'activité de l'Association a dégagé un excédent de 9 852 €, constitué principalement des excédents suivants : Plantations/Élagages : 3 400 €, Architecture : 1 000 €, Environnement : 1 900 €, Honoraires : 3 140 €.

## RESULTAT COURANT UNION - 2024

Résultat nul (0 €). L'intégralité des sommes collectées est reversée à l'Union de Brigade.

## RESULTAT COURANT TELEDISTRIBUTION - 2024

Déficit de **262 €**, qui s'explique par :

- Les dépenses globales s'élèvent à 3 482 €, comprenant la consommation électrique et l'abonnement au service d'entretien/réparations. Aucune dépense exceptionnelle n'a été nécessaire.
- Les cotisations se sont élevées à 3 200 € soit un déficit de 262 €.

## LE BILAN ASL AU 31 DECEMBRE 2024

- A l'ACTIF, l'ACTIF IMMOBILISE figure un dépôt de garantie de 55 € pour la location du « Box archives ».
- Dans l'ACTIF CIRCULANT :
  - o Les valeurs mobilières de placement pour 92 936 €.
  - o Les disponibilités ressortent à 3 755 €.
- Au PASSIF : 53 727 €
  - o Les CAPITAUX PROPRES de l'Association résultent des excédents des exercices précédents cumulés au fil des ans. Ils constituent les « réserves », qui sont destinées à financer les travaux futurs et l'imprévisibles.
- Sont inclus dans les capitaux propres :
  - o Les excédents antérieurs : 44 137 €
  - o L'excédent de l'exercice 2024 de l'ASL : 9 852 €
  - o Le déficit de la télédistribution 2024 : 262 €
  - o La 'provision pour gros travaux' : 15 820 €
- Dettes de 27 199 € représentant les charges à payer au 31/12/2024 :
  - o 17 775 € solde à régler à Eiffage à la réception définitive des travaux de voiries.
  - o 7 145 € Espaces Verts
  - o 2279 € plusieurs autres factures.

## **BUDGET 2025**

### **ASL - 2025**

#### LES CHARGES – ASL 2025

Celles-ci sont estimées à **105 900 €**.

- Un budget **des espaces verts** 60 100€ (17 100 + 8 000 pour la partie « gazon » et 16 000 + 16 000 pour la partie « arbres et massifs »).
- Le taupier pour un montant de 3 000 €.
- Les **voiries-réseaux** 9 000 € dont 6 000 € pour divers travaux ainsi que 3 000 € pour les chemins piétonniers.
- Dans la rubrique « **Autres** : 16 000 €
  - o 1000 € destinés à Etudes architecture/livret patrimoine
  - o 6 000 € au poste environnement



- Et principalement 9 000 € alloués à la sécurité (rondes et caméras).
- Des **frais de gestion** pour 20 800, incluant l'impôt foncier à 8 100 €.

### LES PRODUITS ASL - 2025

Ils sont estimés à **106 040€**.

- Il en résulte un montant total de cotisations de 103 140 €.
- A ces recettes s'ajoutent : 900 € de frais de dossiers sur vente versés par les notaires ainsi qu'une estimation de produits financiers de l'ordre de 2 000 €.

### RESULTAT ASL - 2025

Ainsi nous arrivons à un Résultat (Produits-Charges) qui ressort à **140 €**.

### COTISATION – 2025

Compte tenu de ce qui précède, la cotisation reste identique à 2024 et ressort à **540 €** pour une part.

### LES RESERVES ASL - 2025

Notre ambition sur le moyen et long terme est de constituer une « provision » afin de pouvoir financer les travaux d'entretien ou d'amélioration importants nécessaires à notre domaine (par exemple : le curage de la mare). Il s'agit également de mettre en place des réserves suffisantes pour gérer les aléas imprévus (comme des dégâts causés par une tempête ou des ruptures de canalisations).

Nous suggérons d'allouer le résultat de l'année 2024, soit **9 852 €**, au compte de provision dédié aux « gros travaux ».

### **UNION - 2025**

La cotisation annuelle à l'Union est fixée à **35 €** par lot, l'intégralité des sommes collectées sera versée à l'Union.

### **TELEDISTRIBUTION - 2025**

Enfin le poste de la Télédistribution, budget isolé de celui de l'ASLB5 puisqu'il ne concerne que les 92 habitations raccordées. Son fonctionnement est indépendant avec son propre fond de réserve. Il comprend :

- Une dépense globale de 3 500 € (consommation électrique, entretien).
- La cotisation est fixée à **40 €** par habitation raccordée.
- Un résultat prévisionnel de 0 €.

Le fond de réserve actuel, vise à couvrir, dans la limite du possible, des dépenses imprévues telles que le remplacement de matériel défectueux ou la réparation des antennes en cas de violente tempête, par exemple.

Le trésorier reste à la disposition de l'Assemblée pour lui apporter toute précision supplémentaire.